



Conseil Communal L'Isle

Séance du Conseil communal du 15.06.2023 Condensé du procès-verbal

Point 1. Statutaire.

La séance du Conseil communal débute à 20h15. L'appel est fait par la secrétaire **38** Conseillers-ères présents-es lors de l'appel, **7** Conseillers-ères excusés-es, **0** Conseiller-ère absent-e. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par **38** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Les Conseillers ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 (séance du 28 mars 2023 annulée faute de préavis). La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté par **37** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

Point 2 : Assermentation d'un Conseiller

M. Jürg Hostettler, Président du Conseil communal, procède à l'assermentation de M. Luc Chappuis, Conseiller, suite à la démission de M. Frédéric Colin pour cause de déménagement et après lecture de l'article 9 de la LC, M. Luc Chappuis, Conseiller, lève la main droite et dit je le promets.

Point 3. Election des membres du Bureau

Sont réélus tacitement : M. Jürg Hostettler, Président, Mme Céline Käser, Vice-Présidente, Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hützli, Scrutateurs et Mrs. Arnaud Cloux et Denis Baudat, Scrutateurs suppléants.

M. Jürg Hostettler, Président, annonce qu'il ne se représentera pas à la Présidence en juin 2024.

Point 4. Préavis No 01/2023 : Comptes 2022.

M. Daniel Pasche, membre de la commission, lit le rapport de de la commission de gestion. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

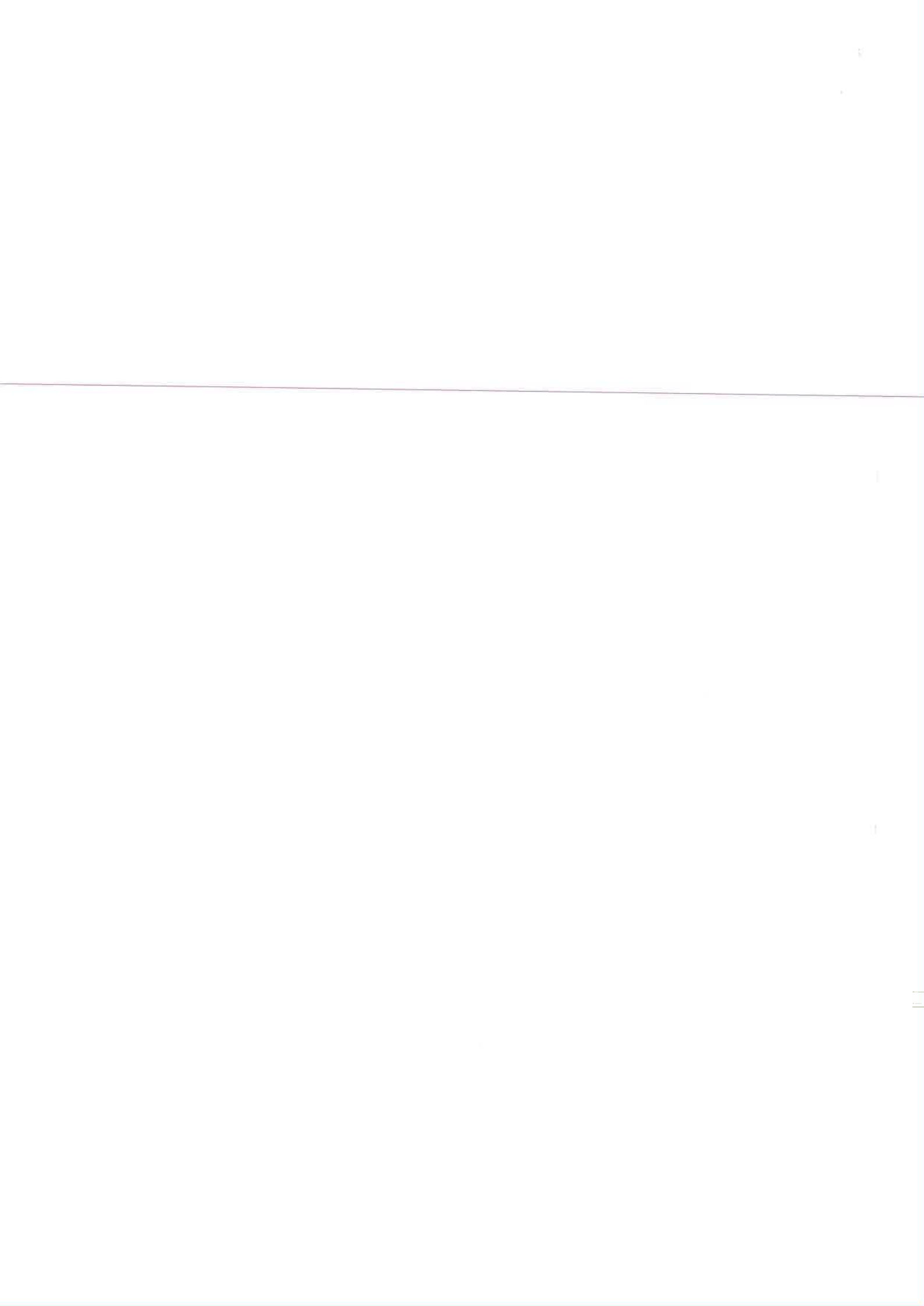
Le préavis 01/2023 est accepté à l'unanimité par **38** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Point 5. Préavis 02/2023 : Demande de financement de CHF 120'000.00 TTC, pour le prolongement du périmètre de raccordement au chauffage à distance (CAD) Extension Rue de l'Avalanche.

M. Marc-Antoine Cloux, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis.

M. Pierre-Olivier Cloux, membre de la commission, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

Le préavis 02/2023 est accepté par **25** voix pour, **7** voix contre et **5** abstentions.



Point 6. Communication de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle et exposent les points concernant leur dicastère.

Point 7. Communication du bureau du Conseil

La prochaine séance est fixée au 4 octobre 2023, elle se déroulera à la Salle de Grand Conseil à Lausanne, probablement à 20h00.

Les Conseillers-ères sont prié-ées de réserver la date du 23 septembre 2023 pour la sortie du Conseil.

Point 8. Propositions individuelles

Il est répondu aux différentes questions.

La séance est levée à 22h25.

Tout référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art 110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie).

Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil